

République Tunisienne
Présidence Du Gouvernement
Centre National Du Registre Des Entreprises



Avis de Consultation n°12 /2022
Pour la désignation d'un commissaire aux comptes au titre
des années 2022-2023 & 2024.

Le Centre National du Registre des Entreprises (RNE) se propose de lancer une consultation pour la deuxième fois pour la désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2022 – 2023 – 2024.

Les cabinets intéressés, qui répondent aux dispositions réglementaires en la matière, et qui sont inscrits auprès de l'Ordre des Experts Comptables Tunisiens, peuvent retirer **exclusivement** le cahier des charges au près du Bureau d'Ordre du RNE situé au N°1 Rue Lac Toba – les Berges du Lac, Tunis 1053.

Les soumissionnaires, doivent faire parvenir leurs offres au bureau d'ordre central du RNE au nom de Monsieur le Directeur Général sous plis fermé recommandés ou par rapide poste ou remises directement au bureau d'ordre contre reçu, munis de la Carte d'identité Nationale et du cachet propre au cabinet et portant la mention suivante :

« A Ne pas ouvrir – Consultation n° 12/2022
Désignation d'un commissaire aux comptes
au titre des années 2022-2023 et 2024 »

avant la date limite de remise des offres fixée pour **le 27 Décembre 2022 à 17h 00,** (Le cachet du bureau d'ordre central du RNE fait foi) et toute offre reçue après le délai sus visé sera automatiquement rejetée.

NB :La personne physique ne peut représenter qu'un seul cabinet lors du retrait du cahier des charges ou lors du dépôt de l'offre.

Les offres doivent contenir à la fois les pièces et les justifs annexe à l'offre selon l'article 4 du cahier des charges.